



CONTACTS UTILES :
 Syndicat Melun : 01 64 41 53 91
 Confédération CGT : www.cgt.fr
 FNME : www.fnme-cgt.fr
 UFICT : www.energiect-cgt.fr
 Site page inactifs : www.inactif.cgt-energies77.fr
 Adresse mail inactifs : retraites@cgt-energies77.fr

EDITO

Rarement vous, nous, un peuple n'aura voulu autant tourner la page d'une année unique et dramatique. Bien sûr, ce n'est pas la guerre. Mais jamais dans l'histoire, un pouvoir n'aura empêché les enfants de voir leurs parents, les parents de voir les leurs.

A chaque instant de cette crise, le Président aura pratiqué « cette politesse des lumières » qui comme le craint Jean-Jacques Rousseau, sert : « les plus forts à renforcer leur domination tout en feignant de l'adoucir et en favorisant partout l'hypocrisie sous les apparences de la bienfaisance ».

Crise sanitaire, économique, sociale, actes barbares, injonctions contradictoires et infantilisantes, violences d'État, nous sommes fatigués au point que des concitoyens enjambent les barrières sanitaires imposées. C'est ce que les sociologues appellent « la fatigue du désastre ».

Mais alors n'y aurait-il aucun espoir, aucune lumière ? **Il y a beaucoup à espérer et bien au-delà du vaccin...**

Beaucoup à espérer dans la solidarité et les résistances exprimées et leurs formes nouvelles, les aspirations à une démocratie participative. Vos Activités Sociales et sa gestion influencée par sa majorité y aura contribué, tout comme l'action de la CGT pour informer, repousser des mauvais coups, fédérer les résistances.

Il y a beaucoup à espérer des changements incontournables qu'impose cette crise qui est bien celle du libéralisme. Ainsi, sont nécessaires l'augmentation et la sécurisation du salaire à travers des phases successives d'emploi et de formation, l'efficacité d'une retraite sûre et pérenne, le renforcement des moyens dédiés aux services publics notamment de santé et l'urgence d'un revenu étudiant.

Et l'argent, nous direz-vous ? Impossible à trouver hier, Macron en sort de sa poche tous les jours, certes avec le secret espoir de nous le faire rembourser.

Peine perdue, le monde du travail, de la jeunesse, de la retraite ne se laissera pas faire. Rien ne repartira comme avant. Nous aurons besoin de nous unir, d'où l'urgence d'une CGT plus forte en nombre.

La lucidité sur la rudesse des prochains mois n'entache en rien notre conviction, notre volonté du retour des jours heureux.

Des jours heureux, simplement nos vœux 2021 pour vous et vos proches.

Jean-Luc MAILLOT
 Michel VANKEIRSBIJCK

FORCE 77

Journal trimestriel du syndicat CGT ENERGIES Seine-&-Marne, section syndicale des agents en inactivité et pensionnés.
 16 Bis rue Gatelliet – 77003 MELUN Cedex.

N° 290
 Prix : 0,76 Euros

MELUN PPDC
P4
 LA POSTE
 DISPENSE DE TIMBRAGE

Décembre 2020

PRESSE DISTRIBUEE PAR LA POSTE

Déposé le 22 décembre 2020



SOMMAIRE

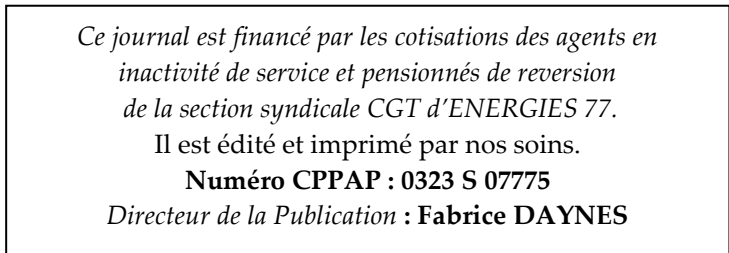
- Page 2 : Fermeture site de Melun
- Page 3 : Tarif agent
- Pages 4-5 : Camieg TAX/Honoraires dispensation
- Page 6 : Covid : budget de relance
- Page 7 : Revalorisation pensions/ Hercule
- Page 8 : suite Hercule

Ce journal est financé par les cotisations des agents en inactivité de service et pensionnés de reversion de la section syndicale CGT d'ENERGIES 77.

Il est édité et imprimé par nos soins.

Numéro CPPAP : 0323 S 07775

Directeur de la Publication : Fabrice DAYNES



NON A LA FERMERURE FIN 2022 DU CENTRE ENEDIS A MELUN

Alors que tous les esprits étaient à la Covid 19, une majorité de salariés en travail à distance, la direction en toute discrétion organisait le projet de fermeture du site de Melun. Pas la moindre information ni consultation au Conseil Social et Économique de l'établissement (CSE). Pas le moindre mot au maire de la ville préfecture, qui est aussi Président de l'agglomération melunaise et donc concerné par le départ de 350 emplois vers l'agglomération de Sénart.

Et le 30 novembre, jour de fin de confinement, la direction lâche le morceau entre deux portes aux organisations syndicales. Non contente d'avoir humilié le dialogue social, elle déploie son staff pour informer les salariés le lendemain. Objectif : prendre de vitesse toutes velléités de résistance et discréditer le syndicalisme de combats et de propositions.

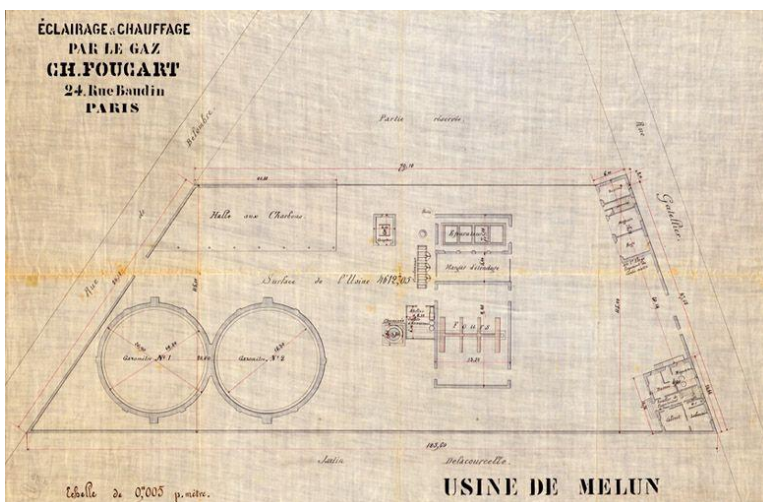
Le projet prévoit un éclatement des services actuellement sur le site de Melun entre 4 sites : 2 à Savigny, Croissy Beaubourg et Noisy le Grand. Beaucoup de questions auxquelles la direction devra répondre sans raccourci : une fermeture du site pour quelle efficacité industrielle ? Combien d'emplois tombés du camion de déménagement ? Est-ce l'abandon de toutes structures territoriales de la distribution et d'interlocuteurs dédiés ? Est-ce un des douze travaux du projet Hercule et son objectif de libérer des liquidités pour les actionnaires ?

Rappel : depuis la filialisation en 2008 en application de la loi du 9 août 2004 de privatisation d'EDF et GDF, les centres de Villejuif, Saint Mandé, Lisses ont été fermés, et maintenant ce serait celui de Melun.

La CGT dit NON à cette fermeture. Elle n'est pas seule. Le 3 décembre, lors de la commission secondaire, la CFDT, la CGC, la CGT ont quitté la séance et travaillent ensemble pour rassembler les salariés et intervenir auprès des élus. Elles exigent l'arrêt de toutes réunions organisées par les employeurs et l'intimidation auprès des salariés concernés doit être stoppée. Le cours du dialogue social doit reprendre au point zéro. Le syndicat CGT Energies 77 a demandé au secrétaire du CSE (ex CE, ex CMP) de déposer un délit d'entrave pour non-information ni consultation de l'organisme.

Nous vous tiendrons informés des initiatives sur le site du syndicat. N'hésitez pas à contacter le syndicat.

Effet secondaire : l'accord dit moyens bénévoles des Activités Sociales n'oblige plus les employeurs à mettre à disposition des locaux en contrepartie d'un loyer négocié. Je vous laisse imaginer la suite... Expulsée, la CAS devrait se loger au détriment du financement d'activités sociales et solidaires.



MELUN, un site historiquement dédié à l'énergie
Depuis l'installation rue de Belle Ombre de la seconde usine à gaz de MELUN en 1878 jusqu'à l'installation du centre de distribution mixte faisant suite à la création du département de Seine et Marne en 1968.

Gestion de votre tarif, comment ça marche ?

Suite à une rencontre de la fédération CGT auprès de l'ANGANE (Agence Nationale de Gestion des Avantages en Nature Énergie), nous pouvons vous en dire plus des différentes compétences de la CNIEG et de cet organisme.

En 2016, un audit a eu lieu au sein des entreprises et à la CNIEG sur le Tarif Particulier (TP). Un premier point de conflit avec l'URSSAF sur la fiscalisation de cet avantage en nature a été pointé ainsi que l'absence de taxes sur le Tarif Particulier et de réévaluation du tarif depuis 1946, comme l'IRTG, l'indemnité pour chauffage collectif. Les entreprises ont donc fait le choix de prendre à leur charge les taxes. Pour autant, l'État continue de s'alarmer sur le fait qu'il n'y ait aucune limite de consommation, ni de nombre de résidences secondaires.

Face à ce constat, l'ANGANE qui n'est pas une entité de la branche, s'est donnée pour mission de garantir la légitimité de cet avantage et d'en garantir sa prestation. L'ANGANE située à Saint Herblain (44) gère les Avantages en Nature Énergie (ANE) des 170 000 pensionnés dits « Ouvrant-droits » (OD) mais aussi de leurs « Ayant-droits » (AD). Elle est financée par convention avec les 40 entreprises de plus de 50 salariés sur les 158 que compte la branche.

Qui fait quoi entre la CNIEG et l'ANGANE ?

L'ANGANE est responsable de la gestion. A ce titre, elle gère les flux des pensionnés (accueil des nouveaux, gestion des décès, des reversions, des changements de résidence...), saisit les informations dans le logiciel FANI (Fichier des Avantages en Nature des Inactifs), effectue des contrôles et intervient si nécessaire auprès des commercialisateurs concernés.

LA CNIEG est responsable de la gestion des pensions pour la Branche des IEG, et notamment de la mise à jour de la résidence principale des pensionnés (pas des résidences secondaires). Elle est garante de la transmission, au gestionnaire ANGANE, d'informations sur la résidence principale ainsi que toutes données permettant le contrôle du droit à maintien des TP. Elle est chargée d'ouvrir le droit aux avantages en nature et d'appliquer aux pensions les barèmes et prélèvements sociaux déterminés par les pouvoirs publics.

Et le commercialisateur (EDF ou ENGIE) ?

Il ouvre ou ferme les tarifs particuliers, modifie les adresses de facturation, les noms des titulaires sur la base exclusivement des fiches Tarifs Particuliers validées et transmises par l'ANGANE. Il gère le contrat de fourniture, et peut, sans validation de l'ANGANE, effectuer les opérations courantes (modification de puissance dans la limite de 36 kVa et changement de coordonnées bancaires). Existe-t-il des Commissions de Recours ? Pour les pensionnés, ils doivent attaquer juridiquement soit ENEDIS (électricité) soit GRDF (gaz).

N'hésitez pas à nous contacter. Sinon adressez-vous à ENEDIS/GRDF - ANGANE - 2 rue Vasco de GAMA - 44800 Saint HERBLAIN.

175 MILLIONS d'€ DE CAMIEG TAX, NOS COTISATIONS VOLEES

En 2014, le gouvernement AYRAULT avait imposé un prélèvement « exceptionnel » de 175,9 Millions d'€ sur les réserves de la CAMIEG.

En 2020, le gouvernement CASTEX récidive dans le cadre du PLFSS 2021 avec une nouvelle ponction de 175 Millions d'€ sur les réserves de la CAMIEG.

Une loi malheureusement adoptée à la majorité des parlementaires de LREM et de droite.

Mais à quoi correspondent ces réserves ?

C'est en fait une partie du « salaire socialisé » des agents actifs, des pensionnés, le produit des cotisations versées pour financer le régime statutaire.

Depuis sa création en 2007, la CAMIEG boucle ses exercices budgétaires avec des excédents sur les deux comptes « actifs » et « inactifs ». Ces excédents se sont accumulés et ont été placés sur deux comptes ouverts à la banque de la Sécurité Sociale, l'ACOSS (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale). Fin 2013, les réserves totales atteignaient plus de 400 Millions d'€. Visibles sur les comptes de l'ACOSS, le gouvernement n'avait qu'à se baisser pour ramasser les 175,9 Millions d'€ destinés à compenser les exonérations de cotisations sociales (Pacte de croissance et CICE).

Les ministères actuels ont reproduit la même opération. Les réserves étant reconstituées à 408 Millions d'€ fin 2019, la récolte est du même niveau 175 Millions d'€. 350,9 Millions d'€ en six ans, c'est un vrai jackpot et une somme colossale à l'échelle de notre régime, jugez-en :

- **350,9 Millions d'€ pour 302 000 ouvriers-droit, cela fait 1 160€/personne.** C'est le montant de la CAMIEG TAX.
- **350,9 Millions d'€ c'est l'équivalent de 16 mois de prestations** servies par la CAMIEG (259,8 Millions en 2019).
- **350,9 Millions d'€ c'est aussi l'équivalent d'un peu plus de 4 années de prestations des**

CSM-A et CSM-R pour les actifs et les retraités (85 Millions d'€ en 2019).

- **350,9 Millions d'€ c'est presque le quart de la collecte que veut imposer le gouvernement sur les complémentaires-santé en 2020 et 2021** avec la surtaxe de 2,6% (2020) et de 1,3% (2021) alors que les IEG ne représentent qu'à peine 0,8% de la totalité des affiliés actifs et retraités de la Sécurité Sociale. Cherchez l'erreur !

Lors des discussions avec le ministère, la CGT avait proposé une contribution de solidarité de 20 Millions d'€ (la CFDT s'est ralliée à cette proposition) pour financer la prévention (tests) et la protection des personnels hospitaliers et pour les EHPAD. Les représentants des ministères ont balayé cette proposition d'un revers de main. Parallèlement nos collègues de la SNCF ont subi le même sort confirmant une attaque en règle contre les deux régimes spéciaux.

Ces rackets peuvent aussi constituer le cheval de Troie d'une modification des règles de paiement des pensions, comme le recommande la Cour des comptes, avec leur versement non plus à terme à échoir (1er du mois) mais à terme échu (fin de mois ou reporté sur le mois d'après comme au régime général). Car faut-il le savoir, les réserves de la CAMIEG placés à l'ACOSS ont servi durant des années de fonds de garantie permettant à la CNIEG de disposer d'avances (ou de prêts) lorsqu'elle manquait de trésorerie en début de mois pour payer les pensions.

Pourquoi alors, le Conseil d'Administration de la CAMIEG n'a-t-il pas décidé des mesures d'amélioration de la grille ou de revoir les taux de cotisation ? Tout simplement parce qu'il n'en a pas les attributions, cela relève de l'autorité ministérielle qui, seule, peut prendre des arrêtés ou des décrets pour modifier les textes statutaires. Les gouvernements successifs, bien qu'interpelés, ont laissé s'accumuler des réserves pour les capter à deux reprises.

La CGT a mené la bataille pour empêcher ce nouveau prélèvement auprès des parlementaires (ceux qui votent les lois !) en fournissant un argumentaire ; une campagne de pétitions a été lancée dès les premiers débats au Parlement.

A l'Assemblée Nationale, les trois groupes socialiste, communiste et France Insoumise ont déposé un amendement pour demander le retrait de l'article 11 du PLFSS 2021. Ces amendements ont été rejetés. Le groupe Les Républicains a déposé un amendement également pour accélérer le recouvrement des 175 Millions d'€ de quatre mois. Amendement retenu par LREM et LR ainsi que par le gouvernement. C'est le bal des hypocrites !

Au sénat, les trois groupes socialiste, communiste et écologiste ont présenté des amendements de retrait sans plus de succès dans un contexte où la

droite majoritaire a fait adopter des propositions pour durcir encore le texte comme le passage de 62 à 63 ans de l'âge pivot pour la retraite, ou encore le droit à une retraite complète à 43 ans de cotisations et non plus 42. Une véritable provocation dans le contexte actuel ! D'autres groupes parlementaires ont suivi le mouvement (centristes et MODEM). Quant au Rassemblement National, absent au Sénat et muet à L'Assemblée.

Pour celles et ceux qui douteraient des choix du pouvoir en faveur des riches, nous osons cette comparaison de deux décisions d'un même montant de 175 millions d'euros. D'un côté un prélèvement sur des cotisations sociales de 300 000 affiliés, de l'autre un versement de dividendes à l'héritière de la famille Bettencourt. D'un côté une couverture maladie non améliorée, de l'autre un pourboire représentant 0,3% de sa fortune personnelle estimée à 57 milliards d'euros. Un pourboire qui s'ajoute à l'exonération de l'ISF et la baisse des taux d'impôts sur les bénéfiques.

Et dire que quand SANOFI aura son vaccin, nos cotisations contribueront à l'explosion des dividendes et l'héritière attendra les vendanges... Il y a quelque chose d'injuste, d'immoral que nous devons combattre ensemble.

Honoraires de dispensation*, ou comment traire les malades ?...

Depuis 2015, afin de rémunérer les pharmaciens, des taxes sont ajoutées à votre ordonnance. A chaque boîte de médicaments délivrée, une taxe dite « honoraire de dispensation » (HD7) à laquelle s'ajoute une autre dite complexe en cas de 5 médicaments ou spécialités pharmaceutiques. Depuis janvier 2019, 3 nouvelles taxes sont apparues sur votre relevé maladie : un honoraire de dispensation sur une ordonnance de médicaments remboursables et facturés par l'Assurance Maladie, un autre sur ordonnance de médicaments remboursables et facturés pour des enfants jusqu'à 3 ans et des personnes de plus de 70 ans, un dernier honoraire sur des médicaments remboursables et facturés, dits « spécifiques », soit une liste de 430 médicaments.

Cinq taxes qui ont triplé entre 2015 et 2020 pouvant aller jusqu'à 8 euros supplémentaires. Le premier honoraire est pris en charge à 100% par la Sécu, les quatre autres à 70% aggravant le fameux déficit. Certes, le reste à charge est remboursé par les mutuelles pour ceux qui en ont une, qui évidemment le répercutent sur le montant des cotisations. Au final, une médecine à plusieurs vitesses et toujours l'assuré qui paie. L'article complet à retrouver sur le site : CGT Energies 77, rubrique Inactifs.

** Source UFC Que Choisir*

Budget de l'Etat 2021 : une relance bidon

L'Élysée et le gouvernement présente le budget 2021 et le plan de relance comme exceptionnel. Comment ne le serait-il pas vu la situation unique que nous traversons ? Et pourtant il est loin de répondre aux enjeux de la crise sanitaire et économique.

UNE RECESSION COMPENSEE PAR LES TAUX D'EMPRUNT BAS

La récession de 10 % prévue pour 2020 est la plus importante en temps de paix depuis le XIXe siècle. Le déficit public devrait atteindre -10,2 % cette année (contre -7,2 % en 2009, l'année suivant la crise de 2008) et rester élevé à -6,7 % en 2021. La dette publique (le cumul des déficits) grimperait à 117,5 % cette année. Un pourcentage impressionnant mais la France continue pourtant à emprunter à taux négatifs (-0,54 % à court terme et -0,11 % à long terme). Cela veut dire concrètement que quand l'État s'endette, il gagne de l'argent !

POURQUOI CE N'EST EN RIEN UN PLAN DE RELANCE

Corrigées de l'inflation, les dépenses publiques n'augmentent que de 0,4 % avec le plan de relance. C'est totalement insuffisant vu les enjeux, et surtout dépensé de très mauvaise manière. En fait de plan de relance, on a une continuité de la stratégie gouvernementale : la politique de l'offre, c'est-à-dire chercher à tout prix la « compétitivité », via la baisse des impôts et cotisations en faveur des entreprises et des plus aisés. En atteste, la baisse des impôts de production (10 milliards en 2021), la baisse de l'impôt sur les sociétés (3,7 milliards), l'extension de la baisse de la taxe d'habitation pour les 20 % les plus aisés (2,4 milliards).

En fait de plan de relance, nous assistons à une politique de « compétitivité », à l'opposé d'une politique visant à augmenter la demande via la consommation des ménages et via l'investissement public. Pourtant, les besoins en matière de service public de santé notamment, d'aménagement du territoire pour favoriser le travail et le commerce de proximité, de transition énergétique appellent d'autres choix.

À QUOI RESSEMBLERAIT UNE VERITABLE POLITIQUE DE RELANCE ?

Les leviers ne manquent pas : l'augmentation du SMIC, la généralisation du RSA aux moins de 25 ans, la garantie des revenus des privés d'emploi et des précaires, et surtout, l'investissement public direct. Ce serait infiniment plus efficace du point de vue économique, en irriguant directement la demande adressée aux entreprises, en garantissant les revenus des ménages. Il semble que l'argent qui manquait soit devenu disponible, Macron en sortant de ses poches tous les jours.

Nous sollicitons votre ressenti et votre avis

Fatigue et épuisement psychologique suite à ce second confinement, mesures incohérentes, incompetence du gouvernement, poursuite des logiques libérales, violences mais aussi expressions de solidarité et de résistance, frustration entre envie d'agir et respect des règles sanitaires. Comment vivez-vous cette période ? Qu'attendez-vous de l'activité syndicale ? Comment envisagez-vous des rencontres en janvier et février ?

A retourner par courriel ou courrier aux coordonnées en page de couverture.

REVALORISATION DES PENSIONS - LES MESURES EN 2020

Pour les pensionnés touchant moins de 2 000€ (toutes pensions comprises) la revalorisation a été de 1% au 1er janvier 2020. Pour les pensionnés touchant plus de 2 000€ la revalorisation a été limitée à 0,3%.

C'est la première fois qu'un gouvernement remettait en cause les principes d'égalité et la formule de calcul de la revalorisation en vigueur depuis de nombreuses années. Pour autant, il subsistait un problème concernant tous les pensionnés se trouvant à la frange des 2 000 €. Ceux qui étaient à 1 999 € disposeraient d'un revenu supérieur à celui qui touchait 2 001 € compte tenu de l'écart du taux de revalorisation entre 1% et 0,3%.

Une formule a donc été retenue sur les bases suivantes :

- Pensions situées entre 2000 et 2008 € : revalorisation de 0,8%
- Pensions situées entre 2009 et 2012 € : revalorisation de 0,6%
- Pensions situées entre 2013 et 2014 € : revalorisation de 0,4%
- Pensions de plus de 2014 € : revalorisation de 0,3%.

SON APPLICATION DANS LES IEG PAR LA CNIEG

Ces mesures de réajustement auraient dû s'appliquer avec un effet au 1er janvier 2020 en mars 2020, mais cette échéance a été repoussée au 9 octobre 2020 pour cause de crise sanitaire.

Voici les raisons pour lesquelles certains pensionnés des IEG se sont vus appliquer ces mesures sur les bulletins de pension de novembre 2020 avec les rappels au 1er janvier 2020.

C'est pourquoi la CGT a interpellé le directeur de la CNIEG pour obtenir des explications et connaître les mesures qui seront prises pour éviter de tels dysfonctionnements. En tout état de cause, la CGT exige l'envoi d'une lettre d'explications papier par les services de la CNIEG à tous les pensionnés impactés.

Pour information, notre requête auprès de la défenseuse des droits pour l'obtention d'un bulletin de pension sous forme papier est restée pour l'instant lettre morte. Têtus, nous allons réitérer cette requête. Nous vous proposons individuellement d'en faire de même (nous contacter pour un modèle de requête).

Projet Hercule, la fin de la mutualisation des risques et de l'entreprise intégrée

Ce projet entend isoler dans une entité " EDF Bleu " la production pilotable d'électricité (nucléaire, hydraulique...) et dans une autre entité " EDF Vert " tout le reste, avec pour chacune de ces entités une part plus ou moins importante de l'état à leur capital. Ce dernier vise une opération hautement financière qui ferait passer le scandale de la privatisation des autoroutes pour de la pacotille.

Si Hercule finit ses travaux, il n'y aurait plus de mutualisation des risques à EDF. Un nouveau pas serait franchi vers plus de libéralisation et de privatisation de l'entreprise intégrée EDF : une privatisation des profits et une socialisation des risques. En effet, l'entité " EDF Vert " regrouperait certaines activités très rentables, comme celle de la distribution d'électricité opérée par Enedis, et serait constituée d'une part plus importante d'investissements privés sans risques.

.../...

.../...

La dette imposerait cet éclatement. FAUX

L'endettement n'est pas un problème. Il se pose depuis le passage d'EPIC en SA. De plus, la réponse à la transition énergétique indispensable pour lutter contre le réchauffement climatique, nécessite des investissements de long terme conséquents (EnR, réseaux, prolongation du nucléaire historique, nucléaire neuf...). Les financiers sont plus réputés pour leur appétit de profits que pour leur soif du service public. Hercule sera un pas de plus vers la libéralisation et la privatisation

L'entité " EDF Vert" vendue au privé ? VRAI

La Direction le dit elle-même ! « EDF Vert » serait une entité cotée et au vu des appétits financiers de certains acteurs et de la manne financière que représente certaines filiales comme Enedis, il n'y a aucun doute sur le fait que les milliards d'euros afflueraient et rentreraient dans les poches de l'état. Cela lui permettrait de régler son déficit public à très court terme en oubliant totalement l'intérêt du pays sur le moyen et long terme en matière de réchauffement climatique, de précarité énergétique, de service public.

Les marchés financiers sauveurs d'EDF ? FAUX

L'ouverture du capital d'EDF puis l'ouverture des marchés avait déjà cette ambition. Le marché de l'électricité compte beaucoup trop de taxes (1/3 de la facture des particuliers) et l'intersyndicale souligne que c'est avant tout par la refondation de la régulation du secteur de l'électricité que l'on confortera le modèle économique permettant à EDF de relever le défi de l'investissement industriel. Les marchés financiers n'investissent que s'ils ont un retour sur investissement court, sans se préoccuper des valeurs du service public de l'énergie.

Pacte social : aucun impact pour les salariés ? FAUX !

Maintenir un statut des IEG pour une partie rabougrie de l'entreprise ne peut pas constituer une perspective pour un groupe comme EDF. Déjà, aujourd'hui, la multiplication des filiales est un problème à EDF, avec de plus en plus d'activités qui s'entremêlent, effectuées par des salariés statutaires et d'autres non. Pour les salariés, le statut des IEG est le ciment de nos garanties collectives et il nous protège du dumping social ! Il est temps de redéfinir les conditions d'un contrat social de haut niveau pour tous.

**Pour la CGT, la solution est de sortir l'énergie du marché et reconstituer au cœur d'un pôle public la dimension d'une entreprise intégrée ou le fil conducteur est la coopération. La bataille ne fait que commencer. Nos propositions sont réunies dans un Projet Progressiste de l'Énergie.
Pour le recevoir, contactez-nous.**

